



ÉCRIVAIN PUBLIC



#cohésion sociale

LA COHÉSION SOCIALE RECRUTE

+ DE 10 000 ALTERNANTS

Liens utiles

[Générer une fiche de poste](#)
[Générer une offre d'emploi](#)
[Trouver le métier fait pour moi \(Quizz\)](#)

Fiches RNCP

[Fiche RNCP 35454](#)

Salaire

débutant :
1529 € net



confirmé :
1552 € net



L'écrivain public ou associatif exerce une prestation de médiation. Professionnel(le) de la communication écrite, il/elle peut constituer le « trait d'union » entre habitants et administrations. Il/Elle répond à la quasi-totalité des demandes d'aide à la rédaction et réalise des missions de conseil en écriture.

Missions principales

- ▶ Assurer le travail de rédaction commandé par le(s) habitant(s).
- ▶ Animer des ateliers d'écriture.
- ▶ Aider à la compréhension des textes de différentes natures (juridiques, administratifs...), ou réaliser leur traduction si possible et si nécessaire.
- ▶ Rediriger les habitants vers des professionnels compétents le cas échéant.
- ▶ Promouvoir, au sein du quartier, ses services.

Formations

Ci-dessous, les formations dispensées en alternance pour ce métier :

▶ **BAC+5 (NIVEAU I)**

[Master Arts, lettres, langues mention arts, lettres et civilisations](#)

[Master Lettres et langues mention création littéraire](#)

[Master Arts, lettres, langues mention langues, littératures, civilisations étrangères et régionales](#)

▶ **BAC+3 / BAC+4 (NIVEAU 6 / II)**

[Licence pro Arts, lettres, langues intervention sociale spécialité conseil en écriture publique et privée, écrivain public](#)

Compétences requises



SAVOIR-FAIRE

Classer
Comparer
Comprendre des informations
Créer une relation avec un individu
Défendre des idées
Enquêter
Exposer par écrit
Expression littéraire
Informé par écrit...



SAVOIR-ÊTRE

Autonomie
Capacité d'initiative, créativité
Capacité d'adaptation
Écoute
Sens de la relation client / usagers



COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

Accompagner à l'utilisation du numérique
Communiquer grâce aux outils numériques
Protection des données

Conditions de travail

- ▶ L'écrivain public ou associatif exerce son activité, la plupart du temps, dans les locaux de la Régie de quartier avec des horaires fixes et réguliers en bureau.
- ▶ Les déplacements au domicile des habitants sont donc rares.
- ▶ Il/Elle gère ses travaux d'écriture en fonction de l'urgence de la demande et peut être amené(e) à collaborer avec les différents salariés de la Régie.
- ▶ Il/Elle ne doit et ne peut pas se substituer aux professionnel(le)s du droit.